

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1993/40
19 août 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-cinquième session
Point 10 de l'ordre du jour

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME DES DETENUS

Lettre datée du 18 août 1993, adressée au Chargé d'Affaires de la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève par le Président de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, à sa quarante-cinquième session

A sa 19ème réunion, tenue le 16 août 1993, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a adopté une décision par laquelle elle priait son Président de demander aux autorités compétentes des Etats-Unis d'Amérique de bien vouloir fournir à la Sous-Commission des informations sur l'incident survenu le 29 juillet 1993 à Laredo, au Texas, à l'occasion d'une donation destinée à des institutions religieuses de Cuba. Treize personnes estimant qu'on les empêchait d'exercer leurs droits civils font depuis 17 jours la grève de la faim et leur santé se détériore.

Au nom de la Sous-Commission, je serais très reconnaissant à votre gouvernement de bien vouloir me donner les informations officielles sollicitées dans cette décision.

(signé) : Awn Al-Khasawneh

GE.93-14881 (F)